



**POINT INFORMATION
REUNION MARITIME SPECIFIQUE CRISE COVID 19
AUDIO CONFERENCE - 09 AVRIL 2020**

Présence Organisations Syndicales :

CFDT : Thierry LE GUEVEL / CGT : Jean-Philippe CHATEL / Pierrick SAMSON /

CFE-CGC : Pierre MAUPOINT DE VANDEUL / FO : Etienne CASTILLO.

Présence ADF :

Jean-Marc LACAVE / Maha VANDEWALLE / Éric DERRIEN.

Présence GASPE :

Guillaume du Fontenioux

Présence APERMA :

Marc PRATESI

Présence DAM et Ministère des Transports :

Thierry COQUIL / Aymeric MORIN / Thierry SAUVAGE / Yves LE NOZAHIC

Troisième réunion de suivi de cette cellule de crise.

1- Service essentiel – Limitation de Passagers – Croisières

Beaucoup de débats sur le déconfinement. Pour résumer :

- Post confinement sera différente de l'avant confinement. Il y aura des mesures spécifiques. Attente déclaration Président de la République lundi 20h00.
- Les filières maritimes commencent à y travailler sur les questions suivantes : Quelles mesures de protection ? Quelles activités ?
- Croisière et navires à passagers auront un timing et des mesures spécifiques.
- Enjeu : saison estivale que l'on espère tous assurer
- Travail sur le lien transmanche particulier (différent de la Corse car la DSP préserve une part de l'activité).
- Demande est faite d'un focus particulier aussi sur l'activité de desserte du Maghreb pour laquelle 3 ROPAX Français sont prévus cet été et donc un impact important en terme d'emploi.
- Transports maritimes est mondialisé : La crise sera donc plus longue que le calendrier de sortie de crise Européen et Français.

- Décret sur mesure navires pax initialement 15 avril sera prolongé à minima à fin avril.
- APERMA : On commence à vivre une baisse importante d'activité au niveau portuaire avec un délai par rapport au début de la crise.

2- Information des Marins

Prorogation des titres : Décret transmis au conseil d'état ce matin. Sera examiné en session le mardi 14 avril. La DAM s'étant appuyée sur prescription européenne, elle est confiante sur la validation d'une prorogation de 6 mois pour le moment.

Notification de l'adaptation des mesures faite à la Commission Européenne.

Remarque est faite sur le Documents «Foire Aux Questions » : Modalité d'organisation des relèves : On ne peut pas se résoudre à considérer les 6 mois réglementaires comme la limite possible d'embarquement à défaut de disposition contractuelle ou accord collectif plus favorable. Il faut considérer le temps d'embarquement habituel comme l'objectif.

La DAM confirme que les dispositions contractuelles et conventionnelles dans les entreprises s'appliquent et les 6 mois ne sont donc pas forcément la limite.

3- Précautions sanitaires

Approvisionnement imminent de masques via le groupement organisé par le CLUSTER MARITIME.

Actualisation à venir des recommandations maritimes pour intégrer les derniers éléments de la doctrine générale.

DFDS : Transports de salariés Roumains avec leurs familles n'ayant plus de travail en Angleterre. Constat des salariés d'un manque d'application des recommandations. Vraies difficultés pour les marins.

La DAM rappelle l'importance de mettre en œuvre les dispositions du décret 2020-370 et si les passagers sont difficiles à cadrer, grande importance pour les marins d'appliquer les gestes barrières.

4- Dépistage et Relèves

Fiche adressée cette semaine qui indique une proposition de test pour navigants qui embarquent une semaine et plus et identifiés par le SSGM comme potentiellement exposés soit parce qu'ils vivent avec personnes à risque ou dans le cas de symptômes.

Attente feu vert du Ministère de la Santé.

OS et Armateurs considèrent l'intérêt des tests s'ils sont généralisés aussi aux asymptomatiques. (Retour d'expérience du porte avion parti le 15 mars avec des navigants probablement asymptomatiques et aujourd'hui se retrouve avec une quarantaine de cas à bord)

SSGM : Capacité de tests limité par rapport au besoin.

Ordonnance récente permettant aux médecins du travail de prescrire des tests. Le SSGM suit cette nouvelle disposition mais fait le constat d'un problème d'accès au centre de dépistage.

ORANGE MARINE a effectué des dépistages via un achat de tests à l'étranger.

CORSICA LINEA a quand à elle directement traité avec IHU de Marseille.

Les AFFMAR ont l'espoir d'un déblocage rapide pour être intégré au groupe des personnels prioritaires.

Quid de l'organisation des moyens avec mutualisation des besoins de la Marine Nationale ? La DAM note la question.

Priorisation sera faite par SSGM avec avant tout le risque au long cours. La durée de 7 jours qui est demandée a été déterminée pour certaines campagne à la pêche ou la promiscuité peut-être très forte.

5- Temps d'embarquement

Un échanges questions réponse entre OS et DAM a été fait depuis la dernière réunion en décryptage des situations de rapatriement prévu à l'article L5542-29 sur code des transports (en annexe du dernier CR intersyndicale).

6- Impact psychologique

rappel:

Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer 02.72.27.84.82

c.jego@ch-saintnazaire.fr

7- Rapatriement et relève d'équipage à l'étranger

Réunion des différents états européens pour cadrer les déplacements des salariés européens.

Attestation de circulation pour retour en France depuis l'étranger :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Si blocage spécifique : guichet du RIF.

Il ressort que certains pays n'appliquent pas les règles de la Commission : Portugal notamment (et problèmes possibles avec l'Espagne aussi)

WILHEMSEN et BIMCO qui mettent à jour les contraintes d'accès constatés.

Ici la carte interactive WILHEMSEN très bien faite et mise à jour quotidiennement :

<https://www.wilhelmsen.com/ships-agency/campaigns/coronavirus/coronavirus-map/>

8- ENIM

Depuis dernière réunion de suivi, mise à jour de la synthèse des échanges ENIM-OS avec confirmation complémentaire de l'ENIM que l'arrêt garde d'enfant ne peut-être contesté par l'armateur et peut donner lieu à rapatriement avec une limite : que le navire maintienne son effectif minimal de sécurité.

DAM : arbitrage favorable pour la prise en compte d'une disposition particulière pour les marins rémunérés à la part. Décret définira rapidement la majoration du salaire forfaitaire retenu. Validation attendue en conseil des ministres le 15 avril.

Note d'information diffusée aux organisations syndicales à la pêche le 08 avril pour expliquer le dispositif. Cette note sera aussi diffusée aux OS commerce.

9- Point divers :

Filière B : Problématique de validations des épreuves par IGEM

DAM a regardé : évaluation Chef Mécanicien Illimité et OCQM concernés. Visio le 10 entre la DAM et l'ENSM sur ces sujets avec des alternatives à l'étude pour régler les situations de blocage.

Si capacité à faire sans préjudice sur sécurité des titres et garanties des « savoirs », la DAM validera.

Prochaine réunion le jeudi 16 avril

UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL

FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL

CGT : Pierrick SAMSON

FO : Etienne CASTILLO

CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL

CFTC : Marc PREBOT